



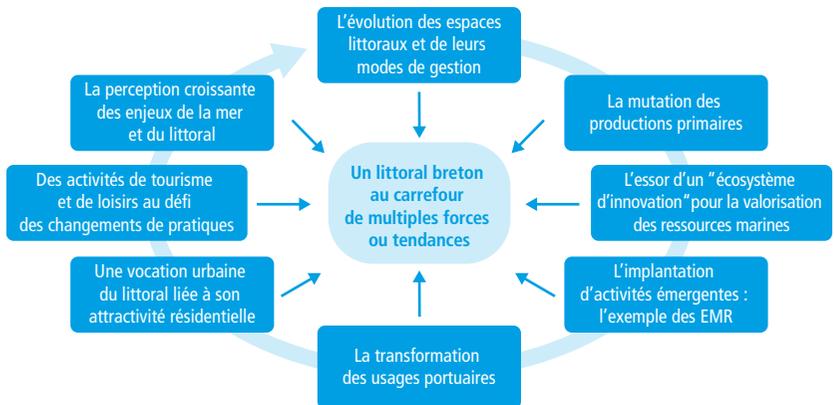
Produire ET résider sur le littoral en Bretagne !

Économie productive *versus* économie présentielle : mythe ou réalité ? Le CESER de Bretagne a souhaité voir plus loin que cette opposition, qui ne permet pas d'appréhender toutes les facettes de l'économie des territoires littoraux. En réalité, l'économie de la Bretagne repose sur une bonne combinaison entre économies productive et présentielle, qui s'entraînent mutuellement.

La recherche des synergies suppose toutefois une action volontariste, d'autant que certaines évolutions pourraient bouleverser les équilibres. L'ambition de cette étude est de montrer, à toutes les échelles, les potentiels de développement et les nombreux leviers qui peuvent être actionnés pour continuer à produire ET résider sur le littoral en Bretagne !

I Un littoral au carrefour de multiples forces ou tendances

Le CESER caractérise huit grandes forces ou tendances, qui contribuent à la vitalité d'une économie diversifiée sur les territoires littoraux.



Dans un contexte de transitions, dont la plupart transcendent les filières et sont susceptibles de réinterroger les dynamiques des territoires littoraux, ces composantes de l'économie maritime révèlent un fort potentiel de

développement. Leur mise en synergie repose sur des besoins spécifiques, qu'il est indispensable de connaître pour être en capacité de saisir les opportunités.

I Quels leviers pour desserrer les freins au développement d'une économie maritime diversifiée sur le littoral ?

Force est de constater que les freins au développement de nouveaux projets sont encore nombreux. Les différentes composantes de l'économie maritime sont en interaction constante et l'expression de leurs besoins sur le littoral peut générer des tensions, que le CESER a regroupées autour de quatre axes.

Il propose des leviers pour agir, au moment où s'élaborent la Stratégie régionale pour la mer et le littoral et le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.



Frein n°1 : N'y aurait-il plus d'espace disponible sur le littoral breton ?

Le littoral constitue un espace fini, difficilement extensible et exposé à des risques particuliers. Il existe une tension sur les espaces disponibles et une difficulté à connaître précisément le foncier littoral, mais les blocages uniquement liés à la question spatiale sont peu nombreux. La conscience collective d'un manque d'espace constitue parfois en elle-même un frein à l'attractivité. Par ailleurs, sur un plan qualitatif, certaines activités maritimes requièrent des aménagements particuliers qu'il faut pouvoir mobiliser (accès à l'eau de mer, besoin de bord à quai, proximité des infrastructures et des outillages portuaires...).

Levier d'action n°1 : Réaffirmer le besoin de connaissance, d'observation et de capitalisation de l'information foncière

- Poursuivre et accélérer les mutualisations engagées en matière d'observation foncière
- Améliorer le recensement et le suivi qualitatif et quantitatif des espaces disponibles
- Développer un outil d'inventaire sur l'occupation des ports régionaux
- Afficher le foncier vacant comme facteur d'attractivité pour les entreprises

Levier d'action n°2 : Garantir la place des activités maritimes productives sur le littoral

- Réserver des zones dédiées aux activités maritimes au sein des documents d'urbanisme
- Identifier des territoires où devront être créées des « zones d'économie maritime d'intérêt régional » (ZEMIR)

Levier d'action n°3 : Mettre en œuvre une gestion plus dynamique des espaces d'intérêt stratégique pour le développement d'une économie maritime diversifiée

- Développer et mutualiser les outils d'acquisition et de gestion foncière
- Réfléchir à un outil de portage foncier spécifique au domaine maritime et littoral, en lien avec l'établissement foncier régional

Frein n°2 : La « gouvernance » serait-elle illisible ?

Les différents niveaux d'action publique (collectivités locales, Région, Etat, Union européenne), aux compétences et aux périmètres qui leur sont propres, ont tous leur pertinence. En pratique, le caractère multi-échelles des politiques publiques constitue un facteur d'illisibilité et peut rendre complexe la planification stratégique en mer et à terre, compétence partagée entre des acteurs ayant chacun leurs propres calendriers et modalités de mise en œuvre.

Levier d'action n°4 : Mettre en œuvre une planification stratégique reposant sur la subsidiarité

- Reconnaître la responsabilité spécifique et la capacité à agir des territoires littoraux pour le développement d'une économie maritime diversifiée
- Donner l'impulsion à l'échelle régionale en faisant de la mer l'un des piliers du développement régional

Levier d'action n°5 : Impulser une stratégie régionale de spécialisation concertée des ports, pivots de la politique maritime intégrée

- Veiller à la complémentarité de l'offre portuaire régionale et au déploiement d'une chaîne logistique cohérente
- Renforcer l'articulation de la stratégie portuaire avec les autres politiques publiques, notamment la Stratégie régionale pour la mer et le littoral
- Réfléchir à une meilleure coordination des investissements par de nouvelles modalités de coopération portuaire

22 C'est le nombre de ports sous
compétence de la Région Bretagne
(au 1^{er} janvier 2017)

Frein n°3 : Certains freins seraient-ils spécifiques au littoral ?

Certaines spécificités maritimes (cadre juridique complexe sur le littoral, financement...) peuvent nuire à l'attractivité du littoral et altérer la visibilité pour les porteurs de projets : d'une part, le contentieux devient quasi-systématique, avec des procédures longues et coûteuses ; d'autre part, certains investisseurs ont une méconnaissance, voire une défiance vis-à-vis de l'économie maritime et de son potentiel. Mais ces spécificités sont aussi l'occasion d'imaginer des solutions originales propres au milieu marin, tant en matière de cadre juridique que d'accompagnement des porteurs de projet ou d'organisation de la formation (simplification des procédures dans le domaine des énergies marines, campus mondial de la mer...). L'enjeu est aussi celui d'une meilleure promotion des opportunités de la Bretagne, par le marketing territorial et l'acculturation de l'ensemble des acteurs.

Levier d'action n°6 : Promouvoir l'ensemble des atouts des territoires pour le développement d'une économie maritime diversifiée

- Valoriser les spécificités maritimes de chacun des territoires littoraux, par la promotion de l'ensemble de leurs facteurs d'attractivité (atouts humains, tissu économique, cadre de vie...)
- Impulser une stratégie d'attractivité et de marketing territorial d'ampleur régionale, complémentaire de celles des territoires

Levier d'action n°7 : Continuer à innover en matière d'ingénierie financière et d'appui aux entreprises

- Répondre aux besoins spécifiques des activités maritimes (cycles et risques), en tant que filières stratégiques pour le développement régional
- Continuer à innover en matière d'ingénierie financière (effets de levier du financement public sur le financement privé, expérimentation du financement participatif)



Frein n°4 : Le contexte sociétal serait-il défavorable ?

L'acceptabilité des projets est intimement liée au contexte local et au ressenti de la population, qui ne mesure pas toujours les enjeux pour le territoire à développer une économie davantage axée sur la valorisation de ses atouts maritimes. Ce contexte sociétal peut affecter la conduite d'un projet, mais il constitue aussi le terreau sur lequel se développe la concertation, devenue partie intégrante d'un projet et qui doit reposer sur une méthodologie appropriée.

Levier d'action n°8 :

Créer un contexte favorable par l'approfondissement de la connaissance scientifique et de l'éducation à la mer

- Continuer à investir dans la recherche et l'observation et renforcer les moyens de la recherche publique
- Poursuivre les efforts pour une appropriation collective des enjeux de la mer et du littoral et encourager toutes les initiatives permettant de renforcer la mobilisation citoyenne
- Développer des modules dédiés à la controverse scientifique et à l'approche de la complexité

Levier d'action n°9 :

Diffuser la culture du dialogue territorial et inventer le métier de « concertologue »

- Développer la science de la concertation et renforcer l'accompagnement des parties prenantes dans la conduite du dialogue
- Professionnaliser la concertation et développer une boîte à outils méthodologique
- Diffuser la culture du dialogue territorial au plus grand nombre

Levier d'action n°10 :

Optimiser les processus de concertation

- Garantir la transparence des processus par un partage des données et une meilleure accessibilité des analyses scientifiques
- Faire preuve de discernement et de pédagogie dans la mise en œuvre du principe de précaution (exigences complémentaires dans le suivi, l'instruction, la décision)
- Définir des procédures d'encadrement pour éviter la multiplication des recours abusifs

Les multiples transitions économiques, sociales, environnementales en cours obligent les acteurs à se réinventer. Elles sont surtout l'occasion de réinterroger notre rapport à la mer et de s'appuyer sur les synergies pour imaginer, en Bretagne, une nouvelle économie dynamisée par la mer.

La mer peut constituer un relais de développement sans équivalent pour la région. La Bretagne doit se positionner, en France et en Europe, comme le moteur d'une économie maritime nouvelle génération, diversifiée et respectueuse des écosystèmes. Cette évolution suppose une prise de conscience collective et une action volontariste, notamment des territoires littoraux qui constituent le point d'ancrage de cette économie dynamisée par la mer. Ils ont à cet égard une responsabilité propre et une capacité à agir.

Rapporteurs

Hervé MOULINIER et Gilles POUPARD

Contact

Marion OLLIVIER

Cheffe du pôle Mer-Littoral

T. 02 99 87 18 73

marion.ollivier@region-bretagne.fr



CESER

Conseil économique, social
et environnemental régional

www.ceser-bretagne.fr

Les études du CESER peuvent faire l'objet de présentations publiques sur simple demande.

7, rue du Général Guillaudot - CS 26 918 - 35 069 Rennes Cedex

T. : 02 99 87 18 75 - ceser@region-bretagne.fr - www.ceser-bretagne.fr

twitter.com/ceserbretagne